



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Bureau des commissions municipales

22/AR50

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché

le

le 4 AOÛT 2022

22/AR50 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MADAME JOSEE MASSI, PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté 20/AR30 en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Patrice CAZAUX, 9^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Vie Scolaire – Réussite Educative et Restauration Scolaire, et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

VU l'arrêté 22/AR39 en date du 22 juillet 2022, portant nouvel ordre de nomination des Adjoints au Maire et plaçant Monsieur Patrice CAZAUX au 8^{ème} rang,

ATTENDU que Monsieur Patrice CAZAUX, 8^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 22 août 2022 au 26 août 2022 inclus,

ATTENDU que, dans un souci de bonne administration, il convient durant cette période, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Josée MASSI, Premier Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 22 août 2022 au 26 août 2022 inclus, et sera habilitée pendant cette période à signer dans le cadre des domaines suivants :

- VIE SCOLAIRE – REUSSITE EDUCATIVE
- RESTAURATION SCOLAIRE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,



- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Patrice CAZAUX, 8^{ème} Adjoint au Maire et à Madame Josée MASSI, Premier Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs des arrêtés municipaux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 27 juillet 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre



Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Acte à classer**Imc1168263**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2022-08-04T09-36-23.00 (MI239161367)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20220727-Imc1168263-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 22/AR50 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE
JOSEE MASSI, PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 27/07/2022



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signatureActe : 99_AR-083-218301372-20220727-
Imc1168263-AR-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/08/22 à 09:36

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 04/08/22 à 09:36

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 04/08/22 à 09:43